



Etapes entre 2 cdis sans periodes de non travail

Par **sebw71_old**, le **06/06/2007** à **23:27**

souhaitant changer de job (CDI et 5 ans d'ancienneté) et évoluer dans un autre domaine, j'ai lancé une candidature qui a été retenue (CDI et autre domaine d'activité).

Si c'est positif avec le futur employeur, je ne sais pas comment administrativement je peux gérer la transition entre les 2 CDIs (envoi de ma démission avec AR, réalisation du préavis, paiement du solde, démarrage du nouveau contrat...).

est-il possible de signer un pré-contrat avec le futur employeur avant de donner sa démission à l'ancien, employeur ? objectif : assurer mes arrières

si ce n'est pas possible, quelles sont les étapes que vous pourriez me conseiller de faire ?

pour le paiement du solde de tout compte, j'ai 48 jours de placer sur mon Compte Epargne Temps. me les seront-ils payés avec mes CP et RTT non pris pour l'année en cours ?

merci pour votre réponse